


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20263003-09 Du 30 mars 2026 SUBVENTIONS 2026
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	24.03.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	24.03.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : PITAVY A - CHABRIER C (2)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de statuer sur les demandes de subventions déposées en mairie pour 2026.

Désignation	Subv 2025	Subv 2026
Établissements d'enseignement d'apprentissage	70 € / enfants	80 € / enfants
Collèges du secteur – voyages scolaires	60 € / enfants	70 € / enfants
Ecoles primaires du secteur	0 €	0 €
Resto du Cœur	600 €	600 €
Secours populaire	250 €	250 €
Le temps des loisirs	600 €	650 €
L'éveil ussonnais – festival cultures du monde	/	1 000 €
Dianes Chasse et traditions – subvention de fonctionnement – marche caritative	/	100 €
France Handicap	0 €	0 €
Handi sports	/	0 €
AFM téléthon	0 €	0 €
Prévention routière	0 €	0 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les attributions de subvention dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le jeudi 2 avril 2026.

Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance

